

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE SCIENCES PO STRASBOURG

\*\*\*\*\*

### SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018



Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 13 Décembre 2018 dans ses locaux du 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

#### ***Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :***

##### Le Président :

- M. BUR : procurations de M. DUHAMEL et M. GERARD

##### Le Directeur :

- M. ECKERT

##### Pour les personnalités extérieures :

Mme ROBITAILLIE : procurations de M. GRIMONPREZ et Mme GANGLOFF

##### Pour les enseignants :

- Mme DE LA SALLE : procuration de M. KOVAR
- Mme ROIRON : procuration de Mme WILLMANN
- M. BLAZY: procuration de Mme DELANNAY
- M. FABREGUET : procuration de Mme WASSENBERG et Mme HAMELIN
- M. LASSERRE-CAPDEVILLE
- M. TORREIRO LAREO

##### Pour les représentants des personnels :

- M. KIFFER : procuration de Mme DUCLOS.

##### Pour les représentants des étudiants :

###### **- 1<sup>er</sup> cycle**

- Mme DIEUDONNE
- Mme PIERRE
- M. ONODY

###### **- 2<sup>nd</sup> cycle**

- Mme CLAUSSMANN
- Mme SCHOTT
- M. CABRERA
- M. GARNIER
- M. JACQUET
- M. KRAUSZ

Pour les membres invités :

- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- M. PETEV, Directeur des études pour le second cycle
- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales.
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusés :

- Mme PIETRZYK
- M. DEBEVE
- M. FRIEDERICH

-----

Monsieur le Président Dominique BUR salue les membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président Dominique BUR ouvre la séance du Conseil. Il précise que certaines personnalités qualifiées sont absentes en raison de leur participation à la cérémonie œcuménique qui a lieu à 18h à la Cathédrale de Strasbourg, suite à l'attentat du 11 décembre 2018.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018**

Aucune modification n'a été demandée.

**Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.**

**2 – Informations du Directeur**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que les informations du directeur concernent 3 points.

Il se fait, tout d'abord, le porte-parole de la demande de Madame Marine DE LA SALLE d'associer le Conseil d'administration à la délibération du Conseil académique de l'Université sur l'augmentation des droits de scolarité acquittés par les étudiants non communautaires. Il propose que cette question soit abordée dans les points divers.

En ce qui concerne les résultats du dialogue de gestion, Monsieur Gabriel ECKERT indique avoir obtenu la création d'un poste de responsable logistique du bâtiment PAPS PCPI. Ce poste sera complété par des recrutements sur ressources propres en vue de créer un service des admissions et concours. Par ailleurs, en ce qui concerne les enseignants-chercheurs, les deux postes de maître de conférences en section 04 (science politique) et 22 (histoire contemporaine) seront pourvus à la rentrée 2019.

Enfin, Monsieur Gabriel ECKERT informe les administrateurs que par lettre, Monsieur Yves Larmet, Vice-Président Patrimoine, lui a indiqué que le bâtiment du PAPS PCPI s'appellera le CARDO. Sciences Po Strasbourg en prend acte, tout en regrettant que les propositions de dénomination présentées par ses étudiantes et étudiants aient été écartées.

A la suite de ces informations, un débat s'instaure. Monsieur Régis BLAZY propose qu'on baptise une des salles du nouveau bâtiment du nom de Yves GAUTIER qui fut un grand directeur de l'Institut et qui est disparu trop tôt. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens. Il précise que nous avons proposé de nommer le bâtiment au nom de Simone VEIL et que cette proposition peut être reprise dans le cadre d'un amphithéâtre du nouveau bâtiment.

### 3 – Réforme de la 4<sup>ème</sup> année du diplôme de Sciences Po Strasbourg (applicable à la rentrée 2020)

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que le Conseil d'administration a abordé à plusieurs reprises cette réforme qui fait l'objet du vote de ce jour. Cette réforme est à la fois stratégique et technique. Elle a fait l'objet d'une longue concertation avec tous les acteurs de Sciences Po Strasbourg (enseignants-chercheurs, personnels administratifs et étudiants) afin d'aboutir à une solution consensuelle.

La réforme répond à trois objectifs :

- 1) Préserver la double diplomation (diplôme propre de l'IEP gradé Master et le diplôme national de Master) et consolider les diplômes nationaux de Master (en instaurant un M1 socle des M2 actuels)
- 2) Etendre l'offre de formation en intégrant le M1 Relations internationales aux filières du diplôme propre, afin de l'ouvrir aux étudiants du diplôme propre.
- 3) Créer un concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année afin de permettre l'entrée des étudiants en 4<sup>ème</sup> année du diplôme et, par conséquent, de réduire l'accès des étudiants en Master 2.

D'un point de vue technique, cela se traduit par :

- La modification de l'accès en 4<sup>ème</sup> année (concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année et passage de 3<sup>ème</sup> en 4<sup>ème</sup> année)
- La reformulation du contenu de la 4<sup>ème</sup> année du diplôme (création d'une filière Etude des relations internationales et du global (ERIG) et mise en évidence, au sein des programmes de 4<sup>ème</sup> année, de ce qui relève du parcours de M1 et de ce qui est propre aux filières de 4<sup>ème</sup> année qui, en outre, englobe la partie M1 de la formation).

Cette réforme entrera en application à la rentrée 2020 pour laisser un temps d'adaptation aux étudiants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et aux services administratifs.

L'ensemble de la réforme se décompose en quatre délibérations. Les deux premières sont relatives aux modalités d'accès en 4<sup>ème</sup> année. La troisième détaille le contenu des filières de 4<sup>ème</sup> année et crée la nouvelle filière Etudes des relations internationales et du global (ERIG). La quatrième délibération, enfin, est propre à la partie de ces formations correspondant aux parcours de première année de master (M1).

La délibération n°3-1 met en place un concours commun en 4<sup>ème</sup> année organisé sur la base de modalités communes aux Sciences Po du Réseau ScPo. Le concours a lieu au second semestre après la fin de la phase de passage des étudiants de 3<sup>ème</sup> année en 4<sup>ème</sup> année. Le concours se déroulera sur dossier (pour l'admissibilité) et sur entretien (pour l'admission). Le jury est constitué de représentants de la direction et des responsables de filières et parcours. Le concours a pour objet de sélectionner des candidats excellents et « sciences po compatibles » en fonction de leur parcours pluridisciplinaire, des connaissances en langues étrangères, de l'expérience professionnelle et de l'engagement associatif et sociétal.

La délibération n°3.2 est relative au passage de 3<sup>ème</sup> en 4<sup>ème</sup> année qui prend la forme, pour les étudiants, d'un vœu de filière validé par un jury avec un accès de droit si le nombre de vœux est inférieur à celui des places de la filière. Sinon, le jury prend en compte les résultats de la 2<sup>ème</sup> année du diplôme et le projet professionnel de l'étudiant.

La délibération n°3-3 correspond à la création de la filière Etudes des relations internationales et du global (ERIG) et à la « mastérisation » de la 4<sup>ème</sup> année du diplôme propre de Sciences Po Strasbourg. La partie Master 1 de la formation reprend :

- Les 13 cours semestriels de filière
- 2 conférences de méthode
- 1 première langue vivante
- Une initiative à la recherche et à l'orientation professionnelle.

La partie 4<sup>ème</sup> année du diplôme regroupe :

- L'ensemble du parcours de M1 qui lui est rattaché et qui est composé comme il vient d'être indiqué
- 3 enseignements d'ouverture ou la rédaction d'un mémoire et un enseignement d'ouverture
- 1 seconde langue vivante

- Des options facultatives et notamment la possibilité d'une troisième langue vivante

La délibération n°3-4 a pour objet l'identification, au sein du programme de la 4<sup>ème</sup> année, des parcours de 1<sup>ère</sup> année des cinq mentions de Master. Il en résultera, la création de cinq filières dans la 4<sup>ème</sup> année du diplôme propre de l'Institut et, dans chaque filière, se retrouve un parcours de 1<sup>ère</sup> année de Master. Ces parcours ont les mêmes noms que les filières qui les intègrent. Enfin, il est rappelé que le parcours Sciences politiques et sociales, de la mention Science politique reste en dehors de la réforme.

Un débat s'instaure. Madame Véronique ROBITAILLIE indique que la réforme donne une visibilité stratégique à Sciences Po Strasbourg. Elle permet une clarification de l'offre pédagogique. En réponse, Monsieur Gabriel ECKERT ajoute qu'outre les cinq filières et parcours de 4<sup>ème</sup> année, l'Institut propose, en propre, 16 parcours de M2, sans oublier les 72 parcours que peuvent rejoindre les étudiants de l'Institut au sein de l'Unistra.

A l'issue du débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote sur chacun des points de la réforme.

### **3.1 - Création du concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année du diplôme de Sciences Po Strasbourg**

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

### **3.2 - Accès des étudiants de 3<sup>ème</sup> année en 4<sup>ème</sup> année du diplôme de Sciences Po Strasbourg**

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

### **3.3 - Modification des filières de 4<sup>ème</sup> année par la mastérisation des filières et la création d'une filière d'Etude des relations Internationales et du global**

Madame Marine DE LA SALLE demande une modification de forme, en page 6 de la délibération, point 4.5, laquelle est apportée en séance.

**Ce point intégrant la modification demandée par Mme Marine DE LA SALLE est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

### **3.4 - Création des premières années des 5 Masters de Sciences Po Strasbourg**

**Ce point intégrant la modification demandée par Mme Marine DE LA SALLE au point 3.3 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

Monsieur le Président Dominique BUR se félicite de l'adoption de cette réforme importante.

## **4 - Budget 2019 et tarifs des prestations de service**

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique que le budget s'établit en recettes et dépenses à 1.579.029 € soit une hausse de 3,1% par rapport au budget modifié 2018. Il rappelle que le budget n'intègre pas les dépenses prises en charge directement par le budget central de l'Université (traitement des enseignants chercheurs et de certains personnels administratifs, le nettoyage, les fluides, la bibliothèque, les dépenses dites du propriétaire). Si l'on tenait compte de l'ensemble de ces éléments, le budget de l'Institut avoisinerait les 9 millions d'euros.

Il analyse ensuite **les recettes**. Les dotations universitaires représentent environ 10% du total, le reste étant constitué de ressources propres. En ce qui concerne la dotation de l'Université, il relève que celle-ci n'intègre pas encore le nouveau bâtiment. Une clarification et, surtout, une augmentation de cette dotation, devra intervenir dans le cadre du budget modificatif. Les ressources propres sont constituées des recettes suivantes :

- les droits d'inscription au diplôme de l'IEP
- les recettes brutes du concours d'entrée
- les subventions au programme qui reflètent la volonté que le programme PEI s'autofinance, en particulier grâce aux subventions de la Région Grand Est et à la contribution de VN Participations qui gère la prépa Tremplin.

- les subventions au titre des préparations aux concours
- les recettes de taxe d'apprentissage
- la subvention UFA

En ce qui concerne l'évolution de ces recettes, on note une hausse des droits d'inscription du diplôme propre qui découle de l'accroissement des effectifs en 1<sup>re</sup> et 2<sup>ème</sup> année et de la diminution du nombre d'étudiants partis en mutualisation en 5<sup>ème</sup> année. A ce titre, les directeurs du réseau des IEP sont en train de réfléchir à une évolution de la mutualisation qui ne semble plus adaptée à un système 3+2. S'agissant des recettes de formation continue, Madame Catherine HMAE indique que la prévision des recettes inscrites au budget primitif est très prudente. Monsieur Gabriel ECKERT réaffirme sa volonté d'accroître les recettes de formation continue et de taxe d'apprentissage.

Les **dépenses** sont essentiellement des dépenses de fonctionnement, lesquelles représentent 97,8% du budget. Pour autant, la gestion prudente du budget a permis, cette année, de lancer, en fin d'exercice, un programme d'investissement, ce qui a permis d'acquérir, pour environ 90.000 euros :

- du mobilier pour les associations étudiantes
- des postes informatiques fixes et portables à destination des enseignants chercheurs
- des vélos pour les liaisons avec les services centraux

Les frais de fonctionnement courants représentent 44% des dépenses de fonctionnement avec des postes stables (les fournitures, les frais d'entretien, la maintenance, la communication, les frais de nettoyage et de gardiennage), des postes en hausse (aides et subventions et notamment augmentation de la subvention pour les associations étudiantes) et d'autres en baisse (comme les locations, en raison d'une dépense exceptionnelle en 2018, la location du Wacken pour le concours commun).

Les dépenses de personnel correspondent pour 36% à la rémunération d'activités pédagogiques (correction de copies, collaborateurs occasionnels, référentiel d'activité, heures complémentaires des enseignants chercheurs) qui contribuent à la qualité des formations dispensées à l'Institut. Les frais de personnels administratifs (pour 548 600€) correspondent à 13,5 emplois administratifs à temps plein. Il est, par ailleurs, prévu de développer, sur ressources propres, un service des admissions et concours et de renforcer les moyens du service des relations internationales.

Monsieur Gabriel ECKERT conclut son intervention en indiquant que le budget intègre cette année celui du centre d'excellence Jean Monnet de Monsieur Sylvain SCHIRMANN, du projet Jean Monnet de Madame Birte WASSENBERG et de la chaire Jean Monnet de Madame Hélène MICHEL. Enfin, il indique qu'il y a également lieu d'approuver également les tarifs qui sont identiques à ceux de l'an dernier.

Un débat s'instaure. A la question de Monsieur Kévin KIFFER sur la baisse du volume des recettes en formation continue, Monsieur Gabriel ECKERT précise que leur estimation avait également été très prudente l'année passée et que des ajustements assez importants sont intervenus au budget modificatif 2018. Les formations continues marchent bien dans le domaine de l'administration publique et des études européennes, mais celles dans le domaine culturel ont été un échec. Plus largement il y a aujourd'hui l'ambition de développer des relations plus suivies et plus globales avec nos partenaires. A ce titre, un club des partenaires économiques de Sciences Po Strasbourg est en cours de mise en place. Madame Catherine HMAE ajoute que l'on va organiser des formations pour les cadres de la fonction publique hospitalière en coopération avec l'ARS.

Monsieur Yannick CABRERA pose la question de l'adaptation des méthodes pédagogiques pour des personnes en reprise d'études. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que cela dépend des publics. Il précise que les Masters 2 sont accessibles à des étudiants en formation initiale et continue.

Madame Marine DE LA SALLE rappelle la nécessité d'intégrer les délégations CNRS dans le service statutaire des enseignants. Madame HMAE précise qu'elles sont intégrées dans l'enveloppe des 5150 h complémentaires prises en charge par le budget de l'Université.

Madame Catherine HMAE répond à Monsieur Michel FABREGUET que le nombre de copies au concours commun est de 2511 copies et Monsieur Gabriel ECKERT lui indique que les IEP du réseau sont actuellement mobilisés par l'intégration du concours commun dans Parcoursup, en 2020, ce qui est une question complexe. Il indique que les discussions avec le Ministère portent sur la gestion des vœux, l'affectation des étudiants au sein des Instituts, le traitement des voies d'accès particulières et le sort des candidats étrangers. Monsieur Michel FABREGUET s'interroge également sur les procédures de correction des copies dans le cadre du concours commun.

Monsieur le Président Dominique BUR s'interroge sur les conséquences financières de l'intégration dans le nouveau bâtiment et pose la question de l'estimation des coûts induits de celui-ci. Monsieur Gabriel ECKERT partage cette préoccupation et regrette que les informations données par l'Université ne soient, pour le moment, que très partielles. Des ajustements au budget devront être apportés dans le cadre de la décision budgétaire modificative.

Madame Virginie ROIRON s'inquiète de l'équipement mobilier et informatique des salles de cours. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que toutes les salles seront équipées de vidéoprojecteurs et de dispositifs sonores mais qu'il n'y aura pas d'ordinateurs fixes. Les enseignants disposeront d'ordinateurs portables qui, en se connectant au réseau wifi, diffuseront sur les vidéoprojecteurs et les modules sonores. Des lecteurs de DVD seront également mis à disposition.

A l'issue de cette discussion, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote sur le budget incluant les tarifs.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

#### **5. – Bourses de mobilité internationale : bilan 2018 et dispositif 2019**

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT. A la suite de cette présentation, le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

#### **6. – Fonds d'aide d'urgence : bilan 2018 et dispositif 2019**

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT. Il est notamment précisé que 7700 € ont été dépensés à ce jour avec une demande en cours d'instruction. Monsieur Gabriel ECKERT souligne qu'une réflexion sur l'adaptation du dispositif est en cours afin de le rendre socialement plus efficace.

A la question de Monsieur Eliot GARNIER sur la possibilité d'attribution à des étudiants non boursiers, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'en fonction des circonstances, une intervention du FAU est possible, par exemple si la situation familiale de l'étudiant s'est modifiée. Il convient de procéder à un examen au cas par cas. Il ajoute que parfois l'examen de demandes de fonds d'aide d'urgence permet d'enclencher d'autres types d'aide.

Monsieur le Président Dominique BUR se prononce également pour une approche non rigide. Madame Caroline LEHNI propose d'étendre le soutien aux tests de langues qui sont demandés aux étudiants par les établissements étrangers au titre de leur année de mobilité.

A la suite de cette présentation et du débat, le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

#### **7 – Convention avec la Fondation Genshagen**

Point présenté par Madame Christine AQUATIAS qui précise que l'ancienne convention est arrivée à expiration. La nouvelle convention est limitée à 3 ans, la contribution de l'IEP est baissée à 6.000 euros et les modalités de coopération entre l'Institut et la Fondation sont développées.

**Ce point est adopté par le Conseil d'administration avec 2 abstentions.**

## **8 – Règlement du concours d'entrée de 2<sup>ème</sup> année**

Point présenté par Madame Christine AQUATIAS qui précise que les modifications sont mineures et concernent les modalités d'accès des étudiants de CPGE, la dénomination du SSU, l'aménagement d'études des personnes handicapées et la nécessité de produire une version papier des pièces d'identité.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **9 – Réseau ScPo**

### **9.1 – Convention et règlement du concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que, pour l'essentiel, il s'agit là de la reprise des textes antérieurs dont la rédaction a simplement été améliorée sur certains points sur la proposition des DGS des Sciences Po du Réseau. A la fin de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

### **9.2 – Concours commun 2018. Avenant relatif à la péréquation des recettes et dépenses**

Après une brève présentation par Monsieur Gabriel ECKERT, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **10- Relations internationales : Accord de coopération internationale avec Mount Alison University (SFU), Sackville , New Brunswick, Canada**

Le point est présenté par Madame Caroline LEHNI qui précise que cet établissement du New Brunswick (Est du Canada) fait partie des meilleurs *undegraduate colleges* du Canada et a une offre de formation très diversifiée. Par contre, cet établissement demande des *student organisation fees* (750€) et des frais de sécurité sociale (450€). Une information sur ces frais sera faite aux étudiants. Ces frais sont dérogatoires à la règle qui veut que les frais de scolarité soient acquittés dans l'établissement d'origine de l'étudiant. Cela impose un débat de principe. Pour autant, cet accord permet de proposer 2 places annuelles au Canada.

A l'issue de cette présentation et de la discussion qui s'en suit, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **11 – Divers**

### **Association de l'IEP à la motion du Conseil académique sur l'augmentation des droits de scolarité pour les étudiants non communautaires.**

Monsieur Gabriel ECKERT indique avoir reçu une demande de Madame Marine DE LA SALLE afin de s'associer à la motion du Conseil académique relative à l'augmentation des droits de scolarité pour les étudiants de nationalité non communautaire. Il précise que des motions similaires ont été adoptées par la conférence des présidents d'université (CPU) et par les instances de nombreuses Universités.

Monsieur le Président Dominique BUR et Madame Véronique ROBITAILLIE indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote de cette motion, s'agissant de compétences gouvernementales.

**Après discussion, le Conseil d'administration se prononce en faveur de cette motion. Monsieur Dominique BUR ET Madame Véronique ROBITAILLIE n'ont pas pris part au vote.** Cette motion sera transmise par Monsieur Gabriel ECKERT aux services centraux de l'Université.

A la question de Monsieur Yannick CABRERA sur l'existence de formation de secourisme à destination des étudiants, Madame Catherine HMAE répond qu'il y a eu une formation sur l'utilisation d'un défibrillateur mais que cette dernière a connu un succès mitigé. Elle ajoute que des formations sont possibles via le Service de santé universitaire.

Madame Marion DIEUDONNÉ estime que beaucoup d'étudiants ont été choqués par les attentats du 11 décembre dernier et pose la question du soutien psychologique qui peut leur être apporté. Monsieur Gabriel ECKERT répond que la présidence de l'Université a indiqué que la CUMP (cellule d'urgences médico-psychologiques) a mis en place des lieux d'écoutes pour toutes les personnes qui ont été affectées par ces événements. Ils peuvent s'y rendre à la Cité de la Musique (1 place Dauphine), à la Salle des fêtes de l'hôpital civil ou à la Salle rose à l'hôpital de Hautepierre. Les étudiants peuvent également s'adresser au CAMUS qui va organiser des groupes de soins en liaison avec le service de santé universitaire.

Monsieur Régis BLAZY estime que l'IEP pourrait jouer un rôle de facilitateur de la démarche. Il souhaite également que soit organisée une minute de silence. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que les services de sécurité lui ont demandé de ne pas organiser de rassemblement hors les murs tant que l'auteur des faits n'est pas appréhendé. Une opération de police est d'ailleurs en cours en ce moment même. Il ajoute qu'une fois la sécurité assurée une cérémonie aura lieu dans le cadre de Sciences Po Strasbourg.

Enfin, à la question de Madame Marion DIEUDONNÉ sur la date d'une réunion relative aux modalités des conférences de méthode de deuxième année en science politique, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'elle aura lieu en début d'année, une fois passés les examens de janvier.

Monsieur le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19h40.

**Le Directeur de Sciences Po Strasbourg  
Professeur Gabriel ECKERT**